

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents :** 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir :** 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF  
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

**Membre absent:** 1

M. Hervé THIBAUD

**Délibération n°20241212DEL49**

**RENOUVELLEMENT URBAIN**

**Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bron Parilly - Approbation des principes d'une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (CTMO) avec la Métropole de Lyon**

**RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET**

Mesdames, Messieurs,

Le quartier Parilly a été retenu comme projet d'intérêt national lors du conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Bron Parilly a été approuvée en 2023 par la délibération n° 20231212DEL17.

Le projet de requalification des espaces publics de la ZAC Parilly créé en 2019 relève de la compétence de plusieurs maîtrises d'ouvrage soumis aux dispositions du livre IV du Code de la Commande Publique :

- la Métropole au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Ville au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, de fontainerie, d'éclairage public et de vidéo-protection.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, notamment technique, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole de Lyon qui agira en que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Les études de conception des espaces extérieurs sont en cours de définition et l'avant-projet global devrait être validé début 2025.

Par ailleurs, le projet de préfiguration de la rue Paul Pic pour lequel des travaux doivent démarrer fin 2024 et se dérouler tout au long de l'année 2025 (éclairage d'ambiance, végétalisation, marquage au sol, mobiliers) est en cours de finalisation.

À ce jour, seule la répartition de la prise en charge des compétences peut être approuvée permettant d'acter les dépenses de cette préfiguration au sein de la future Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (CTMO).

La Ville prendra en charge financièrement les compétences suivantes, réalisées par la Métropole :

- les espaces verts et l'arrosage automatique,
- les aires de jeux et le mobilier ludique,
- les dépenses liées à l'installation d'aménagements type fontaine sur espace publics,
- l'éclairage public, y compris les travaux électriques,
- le génie civil de la vidéoprotection,
- les dépenses liées aux sanitaires publics.

La Métropole a approuvé le 14 octobre 2024, par la délibération n° CP-2024-3746, les principes d'une CTMO avec la Ville de Bron.

Les modalités financières de cette CTMO entre les deux collectivités seront détaillées dans le cadre d'une prochaine délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les principes d'une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (CTMO) avec la Métropole de Lyon dans le cadre de la ZAC Parilly.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL49-DE



**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**